



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Direction générale Administration
Direction Ressources humaines et Administration du personnel
Le Directeur

S.E. Madame/Monsieur
l'Ambassadeur

Représentant permanent des
États membres auprès de
l'Union européenne

(par courrier électronique)

Bruxelles, le **18 DEC. 2014**

**Objet : Détachement auprès du Secrétariat général du Conseil d'un expert national
spécialisé dans la lutte contre la criminalité organisée**

Réf.: END/7/2014 (3240)

Madame, Monsieur l'Ambassadeur,

Le 23 juin 1997, le Conseil a décidé de constituer au sein de son Secrétariat général une équipe de huit experts et praticiens nationaux afin d'aider les présidences successives à mettre en œuvre le programme d'intensification de la lutte contre la criminalité organisée, adopté par le Conseil européen lors du sommet d'Amsterdam.

Un poste (d'expert en matière de justice/coopération judiciaire) est actuellement vacant. Cet expert sera associé à l'organisation du système d'évaluations par les pairs, mis en œuvre par la présidence avec le Secrétariat général et des experts des États membres, mais il pourra aussi être assigné à d'autres questions traitées par l'unité compétente en matière de justice pénale.

La durée du détachement est de deux ans et peut faire l'objet d'une prorogation pour atteindre une durée totale n'excédant pas quatre ans (le Secrétariat général apprécierait que les candidats retenus puissent être détachés pour la totalité de cette durée). Les qualifications et l'expérience requises sont précisées en annexe.

Les conditions du détachement, y compris les indemnités versées par le Conseil, sont fixées dans la décision du Conseil du 5 décembre 2007 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés auprès du Secrétariat général du Conseil (décision 2007/829/CE, JO L 327 du 13.12.2007, abrogeant la décision 2003/479/CE). Conformément à l'article 1^{er} de cette décision, les experts nationaux détachés doivent avoir la nationalité d'un État membre de l'UE.

Les États membres sont invités à proposer des candidats qualifiés pour ce poste.

Je vous saurais gré d'indiquer, dans les actes de candidature, le nom du point de contact national responsable pour chaque candidature. Les actes de candidature doivent être accompagnés d'un curriculum vitae détaillant toutes les fonctions exercées jusqu'à présent, ainsi que d'une lettre de motivation.

Les réponses à la présente lettre doivent être transmises par courrier électronique, au plus tard le **15 février 2015**, à l'adresse suivante : **service.recrutement-END@consilium.europa.eu**

Le service compétent et la direction des ressources humaines examineront conjointement les candidatures reçues, décideront quels candidats seront retenus dans une première sélection et mèneront les entretiens.

L'autorité investie du pouvoir de nomination prendra une décision d'engagement sur la base du résultat du processus de sélection. Le Secrétariat général du Conseil peut également décider d'utiliser la liste d'aptitude pour pourvoir, à l'avenir, d'éventuels postes vacants correspondant au même profil.

Je vous prie d'agréer l'expression de ma haute considération.



Cesira d'Aniello

Annexe

**Expert national détaché (END)
auprès du Secrétariat général du Conseil de l'Union européenne
DG D, Direction 2 "Justice"
Unité 2B "Coopération judiciaire en matière pénale"**

Ref.: END/7/2014 (3240) - 1 poste

Description de poste

A. Tâches

Placé sous l'autorité du chef de l'unité D 2 B, travaillant avec les fonctionnaires et les autres END du Conseil, l'expert devra accomplir les tâches énumérées ci-après.

Pour les experts en matière de coopération judiciaire :

- Travailler en coordination avec la présidence dans le cadre de la mise en œuvre de son programme, en particulier en ce qui concerne les points à l'ordre du jour des groupes "Coopération en matière pénale" et "Droit pénal matériel" et des autres groupes de travail chargés de la coopération judiciaire;
- assurer la coordination, dans des enceintes internationales comme les Nations unies et le Conseil de l'Europe, des travaux portant sur la corruption et la criminalité organisée;
- élaborer des documents concernant les évaluations réalisées par le Conseil;
- aider la présidence à élaborer au sein du Conseil des orientations communes relatives à des questions portant sur la criminalité organisée et d'autres formes graves de criminalité;
- donner suite aux autres priorités établies par la présidence du Conseil;
- travailler en étroite coopération avec d'autres services du Secrétariat général du Conseil, avec la Commission européenne, avec les États membres et avec les agences et organismes intervenant dans le domaine de la justice et des affaires intérieures, comme Europol, Eurojust et le Réseau judiciaire européen.

B. Qualifications et expérience requises

- Avoir un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires de trois années au moins, sanctionné par un diplôme, ou posséder une formation professionnelle équivalente sanctionnée par un diplôme ou un certificat délivré par un institut d'études supérieures dans un domaine pertinent ou par une institution telle qu'une académie d'officiers de police ou une académie militaire, être titulaire d'un diplôme universitaire en droit ou posséder une expérience pratique au sein d'un ministère de l'intérieur ou de la justice.
- Avoir au moins trois ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la justice/coopération judiciaire au sein d'une structure judiciaire, d'un parquet, d'un tribunal, d'une organisation internationale ou d'un ministère de l'intérieur ou de la justice. Une connaissance des relations internationales, des instruments de l'UE, du Conseil de l'Europe ou des Nations unies serait un atout.

- Avoir une connaissance de la coopération judiciaire internationale.
- Avoir une connaissance approfondie d'une langue communautaire et une connaissance satisfaisante d'une deuxième langue, requises pour l'exercice de la fonction concernée. En pratique, dans l'intérêt du service, il est nécessaire d'avoir une excellente maîtrise de l'anglais, étant donné que le poste requiert notamment une bonne aptitude à la rédaction et à la mise au point de documents. La connaissance de la langue française serait un atout.
- Disposer d'une habilitation de sécurité nationale au niveau CONFIDENTIEL UE. Cette habilitation de sécurité doit être obtenue auprès des autorités compétentes avant le détachement auprès du Secrétariat général du Conseil. La validité de l'habilitation doit couvrir toute la durée du détachement. À défaut, le Secrétariat général se réserve le droit de refuser le détachement du candidat en tant qu'expert national.

C. Conditions et aptitudes requises

- Faire preuve d'excellentes capacités de rédaction, de communication (à l'oral et à l'écrit) et de travail en réseau.
- Posséder la capacité de gérer une importante charge de travail et de travailler d'une façon efficace au sein d'une équipe.
- Être disposé et prêt à voyager fréquemment à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE.
- Posséder de bonnes aptitudes à la gestion et à l'organisation.
- Faire preuve de souplesse et avoir l'esprit d'équipe.
- Avoir l'esprit d'initiative.
- Posséder le sens de la discrétion.

D. Conditions générales

Être ressortissant de l'un des États membres de l'Union européenne et jouir de tous ses droits civiques.

Le Secrétariat général du Conseil applique une politique d'égalité des chances.

D'autres informations concernant la nature du poste peuvent être obtenues auprès de M. Gilles DUVAL (gilles.duval@consilium.europa.eu - tél. +32 2 281 8142)